

Certification en médecine familiale: vaut-elle la peine pour un omnipraticien?

Nancy Craig MD, MDCM CCFP

Il y a très, très longtemps, quand le temps fut venu de présenter ma candidature pour des internats rotatoires et des résidences, j'ai passé une entrevue pour suivre un programme de médecine familiale. Je me suis retrouvée à citer un article que j'avais lu peu de temps avant disant qu'il n'y avait pas de différences considérables dans les habitudes de pratique entre les omnipraticiens quelques années après leurs stages et les médecins de famille quelques années après leur résidence en médecine familiale¹. Quel manque de tact que de soulever ce point dans une entrevue en médecine familiale! Heureusement, on m'a quand même acceptée. Pour des motifs personnels, j'ai dû quitter le programme 1 an après, avec l'équivalent d'une année d'internat.

Il fallait beaucoup de temps aux omnipraticiens en pratique active pour devenir certifiés du Collège des médecins de famille du Canada (CCMF) - la voie d'admissibilité par la pratique. Il fallait de l'argent, compléter un programme préalable à la certification, étudier, passer les mêmes examens que les résidents en médecine familiale. Depuis le début de 2008, et ce, jusqu'à la fin de 2012, les «plus vieux» omnipraticiens (p. ex. ceux qui ont commencé à exercer en 1994 ou avant) et les omnipraticiens qui ont exercé à temps plein sans restriction durant les 5 années précédentes ont un autre choix: la Voie alternative à la certification (VAC)². Ce cheminement implique de l'argent, l'apprentissage et la mise en application de la médecine factuelle à des questions cliniques à l'aide de ressources électroniques (p. ex. cyberPerles), l'élaboration de certaines de ces questions par des recherches documentaires plus larges, des auto-vérifications de la pratique et la réalisation d'un sondage sur la communication avec les patients. Cette voie a l'avantage additionnel de ne pas exiger d'examen à la fin, mais elle établit une pratique d'apprentissage autodirigé véritable, fondée sur des données probantes.

Soupeser les options

Pourquoi un omnipraticien en pratique bien établie et compétent se soucierait-il de suivre l'une ou l'autre voie pour devenir certifié du CMFC? Quels sont les avantages? Serait-ce pour la satisfaction d'avoir plus de lettres après son nom? Peut-être que la flatterie de l'ego est attrayante pour certains. Est-ce pour le privilège de payer des cotisations annuelles au CMFC? Probablement pas. Est-ce pour l'accès à de bonnes ressources de développement

professionnel continu? Pas vraiment. Il existe de nombreuses autres sources accessibles et on peut quand même avoir recours aux ressources du CMFC sans être certifié du Collège (et ça, c'est une bonne chose). Est-ce pour être en mesure de faire inscrire centralement des crédits de formation médicale sous une forme approuvée? Non. De nombreux ordres provinciaux de médecins exigent maintenant la preuve de certains niveaux d'activités de formation médicale continue et certains exigent même que ce soit les mêmes niveaux que ceux des certifiés du Collège et qu'ils soient inscrits par l'intermédiaire du CMFC³. Serait-ce la transférabilité? En Alberta depuis 1976, au Québec depuis 1988 et dans le reste du pays depuis 1993, on exige au moins 2 ans de formation médicale postdoctorale pour obtenir le permis d'exercice⁴. Si un médecin a fait son internat, disons au milieu des années 1980 au Manitoba, en Colombie-Britannique ou dans les Maritimes, il pourrait se retrouver passablement restreint s'il voulait exercer ailleurs au Canada, même s'il a un permis complet d'exercice sans restriction dans sa propre province ou son territoire.

Parce que j'étais mariée à un professionnel mobile, je dois avouer que la transférabilité a été l'une de mes motivations quand la VAC a été offerte. Nous avons envisagé de déménager dans une autre province, mais nous avons essuyé un refus en raison des restrictions que je viens de mentionner. Il nous a fallu beaucoup de temps avant d'en considérer un autre. Nous avons décidé de changer de province seulement si je pouvais être assurée qu'un «arrangement raisonnable» pouvait être conclu pour moi. J'ai envoyé le dernier travail exigé dans la VAC à mon tuteur à la fin de décembre 2009. Ironiquement, au début de janvier 2010, avant de recevoir la confirmation que j'avais répondu aux exigences pour devenir certifiée du CMFC, j'ai reçu une lettre du College of Physicians and Surgeons of Alberta me disant que, grâce aux négociations entre les ordres de médecins concernant l'Accord sur le commerce intérieur, j'avais maintenant droit à l'entière transférabilité partout au Canada.

Une meilleure voie


Donc, la question demeure celle-ci: pourquoi un omnipraticien expérimenté ayant un permis complet d'exercice se soucierait-il de suivre l'une des voies à la certification en médecine familiale? Le ferais-je maintenant, étant donné la possibilité offerte d'une VAC, même en l'absence de ma principale motivation? Je crois que je le ferais. Je ne savais pas avant de commencer le programme que j'apprécierais

This article is also in English on page 986.

autant avoir accès au point de service à des réponses fondées sur des données probantes aux questions cliniques au jour le jour, combien j'apprécierais apprendre au sujet de l'*Users' Guides to the Medical Literature*⁵, ou combien les choses avaient changé par rapport aux premiers outils d'évaluation critique que j'utilisais pour les articles de revues durant les années 1980 quand j'étais étudiante. La démarche en a définitivement valu la peine.

Une autre question se pose alors: le CMFC en a-t-il fait suffisamment pour faire la promotion de la VAC aux non-membres? Seulement 1 des 3 candidats admissibles à la VAC dans ma clinique a reçu une lettre du CMFC à ce sujet quand le programme a débuté - heureusement, elle nous a transmis l'information et nous en avons tous 3 bénéficié. Mais combien d'omnipraticiens admissibles au Canada n'en ont pas entendu parler? Cette publication pourrait-elle décrire ce qu'implique la VAC pour mieux la faire connaître? Le cyberPerles⁶, qui sert à véhiculer la VAC, est une excellente ressource - *Le Médecin de famille canadien* devrait-il décrire cet outil et offrir plus de renseignements pour le promouvoir auprès des lecteurs certifiés et non certifiés, afin de permettre à un plus grand nombre d'entre nous d'exercer la médecine factuelle? Peut-être serait-il utile de donner quelques statistiques: combien

de certifications sont-elles accordées chaque année par la voie offerte aux médecins en pratique? Combien y en a-t-il eu jusqu'à présent par la VAC? Combien de médecins s'inscrivent à chaque programme chaque année?

J'encourage le CMFC à envisager des moyens de faire la promotion de tous ses programmes, en particulier la VAC avant qu'elle ne vienne à expiration en 2012 - ou encore de la prolonger indéfiniment! 

D^{re} **Craig** est médecin de famille à Edmonton, en Alberta.

Intérêts concurrents

Aucun déclaré

Correspondance

D^{re} **Nancy Craig**, 528 Wahstao Rd, Edmonton, AB T5T 2Y1; téléphone 780 443-0200; courriel wncraig@telusplanet.net

Les opinions exprimées dans les commentaires sont celles des auteurs. Leur publication ne signifie pas qu'elles sont sanctionnées par le Collège des médecins de famille du Canada.

Références

1. Curry L. Postgraduate training route and content of subsequent practice. *Can Fam Physician* 1985;31:417-20.
2. Collège des médecins de famille du Canada. *Alternative route to certification*. Mississauga, ON: Collège des médecins de famille du Canada; 2008. Accessible à: www.cfpc.ca/ARC. Accédé le 7 juillet 2011.
3. Gutkin C. Report to College members. *Can Fam Physician* 2010;56:1244 (ang), 1243 (fr).
4. Levitt CA, Klein MC. The demise of the rotating internship and family practice program expansion. View from the trenches. *Can Fam Physician* 1991;37:604-10, 742.
5. Guyatt G, Rennie D, Meade M, Cook D. *Users' guides to the medical literature. Essentials of evidence-based clinical practice*. 2^e éd. New York, NY: McGraw-Hill Professional; 2008.
6. Collège des médecins de famille du Canada. *Pearl*TM. Mississauga, ON: Collège des médecins de famille du Canada; 2011. Accessible à: www.cfpc.ca/Pearls. Accédé le 7 juillet 2011.